

Le **Visa** professionnel d'entrée en Russie pour Les journalistes français et étrangers

Documents nécessaires pour les journalistes ayant une carte professionnelle de journaliste :

- 1 formulaire officiel de demande de visa (entrée simple) ou 2 formulaires de officiels (si entrée multiples)
- 1 photo d'identité au format standard 4,5 x 3,5cm en cas de visa à entrée simple.
- 1 passeport valable au moins six mois et ayant au moins deux pages vierges (trois en cas de visa à entrées multiples) ;
- 1 photocopie des 3 premières pages du passeport ;
- 1 carte de presse ainsi que sa photocopie recto verso ;
- 1 original de l'ordre de mission du journaliste, délivré par un responsable dudit journaliste ;
- 1 Attestation originale de l'assurance maladie et rapatriement.

NB : l'agent consulaire définira la durée du visa sur la base des documents fournis.

La durée de validité des visas accordés dans le cadre de la procédure simplifiée sera définie par l'agent consulaire au dépôt du dossier.

Documents nécessaires pour les journalistes n'ayant pas de carte professionnelle de journaliste :

Le demandeur devra adresser une lettre officielle à l'attention du directeur adjoint de l'Information et de la Presse établi au Ministère des Affaires Etrangères de Russie à l'adresse suivante : Centre de presse, MID RF, 55/32 rue Arbat, 119200 Moscou, Russie.

Ce courrier sera rédigé sur un papier à en-tête de l'employeur et signé par un responsable du journaliste. Il sera obligatoirement rédigé en français ou en anglais.

La lettre devra en outre mentionner :

- Le nom et prénom du demandeur ;
- Sa nationalité ;
- Ses date et lieu de naissance ;
- Le numéro de son passeport ;
- L'objet de sa visite ;
- Les dates d'entrée et de sortie du territoire russe ;
- Les villes et régions où il se rendra.

Le requérant devra se rapprocher du Service consulaire de l'Ambassade de Russie le plus proche.

Le délai de traitement de la demande est de 10 jours environ.

En cas de réponse positive le demandeur devra fournir :

- 1 formulaire officiel de demande de visa (entrée simple) ou 2 formulaires de officiels (si entrée multiples)
- 1 photo d'identité au format standard 4,5 x 3,5cm en cas de visa à entrée simple.
- 1 passeport valable au moins six mois et ayant au moins deux pages vierges (trois en cas de visa à entrées multiples) ;
- 1 photocopie des 3 premières pages du passeport ;
- 1 Attestation originale de l'assurance maladie et rapatriement.